

Le 20 mars 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pépinière contre la vacance commerciale : appel à candidature pour les porteurs de projets

Afin de poursuivre la redynamisation commerciale du centre-ville de Limoges, vecteur d'attractivité commerciale pour l'ensemble du territoire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne, la Ville de Limoges et Limoges Métropole renouvellent le dispositif de pépinière commerciale ; cette année, deux porteurs de projets seront sélectionnés. Sept locaux sont proposés dans différentes rues de l'hyper-centre.

Depuis 2018, la pépinière commerciale accompagne des porteurs de projet dans la création de leur commerce. Depuis 2023, le dispositif a été renforcé avec une prise en charge partielle des loyers permettant ainsi de davantage sécuriser l'installation des porteurs de projets.

La pépinière commerciale est un outil efficace en matière de lutte contre la vacance commerciale.

Elle permet de soutenir l'activité économique et d'étoffer l'offre commerciale afin de répondre aux besoins des consommateurs.

En 2025, le dispositif a permis de faciliter et de sécuriser l'installation de deux boutiques :

- **Le bon vestiaire, mode et design, portée par Maud Leroy, Raphaël Millot et Adrien Juillet, installée 3 rue Jeanty-Sarre.**
- **Women and Size, vêtements pour femmes, projet mené par Adjarath Adjibi, en cours d'ouverture au 67 rue Adrien-Dubouché.**

Pour cette nouvelle édition, 7 nouveaux locaux ont été sélectionnés. Ils sont situés :

- 31 rue Haute-Vienne
- 9 rue Elie Berthet
- 13 rue Fourie
- 15 rue Fourie
- 8 rue Othon Péconnet
- 24 rue du Consulat
- 12 rue Jules Guesde

En proposant des locaux vacants aux porteurs de projets avec un loyer minoré durant trois ans, cette pépinière commerciale doit faciliter l'installation de nouvelles activités commerciales pérennes en centre-ville et aider les propriétaires à trouver un locataire sélectionné pour la qualité de son projet.

Pourquoi une pépinière commerciale ?

La redynamisation du centre-ville de Limoges est un enjeu majeur pour tous : consommateurs, habitants, commerçants, propriétaires et institutions.

Certains locaux demeurent vides depuis plusieurs mois voire plusieurs années. Les causes en sont multiples :

- Des propriétaires ne parviennent pas à trouver des locataires,
- Des porteurs de projets ne trouvent pas de locaux correspondant à leurs attentes et à leurs moyens.

La pépinière commerciale a pour objet de recréer du lien entre ces acteurs et permettre de répondre aux attentes de chacun.

Dans ce but, la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne, la Ville de Limoges et Limoges Métropole se mobilisent conjointement afin d'offrir de nouvelles perspectives aux porteurs de projets et aux propriétaires de locaux vacants.

Depuis 2023, grâce à une subvention versée par la Ville et Limoges Métropole à l'association La Boîte à Business, une partie du loyer peut être prise en charge de manière dégressive sur 3 ans :

- À hauteur de 60% la première année.
- À hauteur de 40% la deuxième année.
- À hauteur de 20% la troisième année.

C'est à la fois une sécurité pour le propriétaire et une aide pour ceux qui souhaitent ouvrir leur boutique.

Les avantages apportés par cette opération

Pour les propriétaires :

- ✓ La mise en avant et la promotion du local,
- ✓ L'assurance du paiement des loyers par La Boîte à Business,
- ✓ L'exploitation du local par un commerce de qualité.

Pour les porteurs de projets :

- ✓ Un accompagnement dans la définition de leur projet,
- ✓ Un local commercial présélectionné en amont,
- ✓ Un bail de sous-location dérogatoire aux baux commerciaux sur une durée de 36 mois,
- ✓ Une période de 3 ans pour tester la pérennité de leur activité,
- ✓ Des conditions locatives privilégiées avec la prise en charge partielle du loyer,
- ✓ Un suivi technique réalisé par un conseiller de la CCI.

La Boîte à Business et ses partenaires :

- ✓ S'engagent aux côtés des propriétaires en déployant un dispositif clé en main pour lutter contre la vacance commerciale,
- ✓ Vérifient l'adéquation du local au dispositif,
- ✓ Pilotent la recherche d'un porteur de projet par un appel à candidature,
- ✓ Sélectionnent parmi les candidats à la création un sous-locataire dont le projet entrepreneurial a été validé sur des critères de faisabilité et de viabilité économique.

A l'issue de cette période de 36 mois, les propriétaires signeront un bail commercial avec le commerçant qui poursuivra son activité dans le local.

En 2026, deux porteurs de projet pourront bénéficier du dispositif

L'appel à candidature est ouvert jusqu'au dimanche 17 mai 2026

**Les candidats intéressés peuvent télécharger et compléter
un dossier en ligne sur le site www.laboiteabusiness.fr**

**Les locaux concernés par cet appel à projet seront identifiés et mis en avant par
la pose d'une vitrophanie dédiée**

Contacts presse

Nicolas Yardin
CCI de Limoges et de la Haute-Vienne
06 49 25 94 30 - nicolas.yardin@limoges.cci.fr

Claire Glédel
Direction de la Communication
Attachée de presse / Service de presse
Ville de Limoges
05 55 45 60 49 - claire.gledel@limoges.fr

Manon Cassegrain
Attachée de presse
Limoges Métropole
06 62 89 77 71 - manon.cassegrain@limoges-metropole.fr

Contact porteurs de projet

Fabien Géraud
Responsable Pôle création/reprise
CCI de Limoges et de la Haute-Vienne
05 55 42 64 01 -
fabien.geraud@limoges.cci.fr